

Article 30 du Règlement

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur le Président, l'intervention du leader parlementaire du gouvernement présume que la question du consentement unanime, que nous nous réservons le droit de réclamer pour que la motion soit présentée à la Chambre, est résolue. C'est l'amendement sur lequel on demande à la présidence de rendre une décision. Il ne fait aucun doute qu'un député a le droit de demander que la Chambre donne son consentement unanime.

Je crois que cela règle la question pour le moment. Nous participerons de bonne foi et immédiatement aux entretiens proposés par le leader parlementaire du gouvernement pour voir si nous arrivons à trouver un libellé approprié.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme on l'a mentionné dans ce débat, il arrive de temps à autre un événement qui secoue le monde entier, qui suscite dans toute l'humanité une réaction et une émotion communes. C'est ce qui s'est passé il y a peu de temps: dans le sud-est de l'Asie, un avion coréen a été abattu et c'est le monde entier qui a été secoué par l'horreur et l'indignation.

Au cours du débat de ce soir, je crois qu'il incombe aux représentants du peuple canadien d'essayer, dans toute la mesure du possible, non seulement de traduire cette réaction immédiate mais également de se poser certaines questions extrêmement importantes sur ce qu'il faut faire maintenant. Nous aurions tort d'exprimer simplement notre horreur, notre répulsion et notre indignation sans demander également si on tolèrera encore pareils incidents. Bien sûr, il est facile de condamner cet acte et de dire que nous en ressentons une profonde tristesse, mais le problème, qui n'a pas été abordé dans la résolution, est de savoir ce que nous pouvons faire et comment nous pouvons procéder pour assurer une certaine protection contre des incidents de ce genre.

La vraie question, c'est de savoir comment assurer aux centaines et aux milliers de voyageurs qui, chaque jour, avec sécurité et confiance, montent à bord d'un avion pour s'en aller à l'étranger que, tout d'un coup, au milieu de la nuit, il ne disparaîtront pas sans raison aucune. Cela fait partie de la question que la Chambre des communes étudie ce soir. Il ne faut pas simplement réagir à ce qui s'est produit, mais aussi élaborer des mesures de protection et de sécurité plus grandes pour prévenir ce genre d'incident.

Toute initiative de ce gouvernement, de ce pays, doit donc toujours être considérée dans le contexte de l'équilibre fragile du système international. Comment donner libre cours à nos émotions tout en reconnaissant que le monde continue à tourner et que, par conséquent, il faut tenir compte de toutes les réalités du moment? Nous devons nous demander comment sensibiliser et persuader, comment aiguillonner et persuader la communauté internationale, comment parvenir à un sens de sécurité supérieur à celui qui existait auparavant.

Nous devons reconnaître qu'il y a pratiquement un concours d'événements que la tragédie de l'île Sakhaline fait ressortir concrètement. C'est que cet extraordinaire tapis magique mis à

notre disposition par l'aviation civile et les vols internationaux qui permettent à des centaines de milliers de personnes de se rendre partout dans le monde, que cette accessibilité extraordinaire à tous les points du globe terrestre qui nous permet de connaître et de goûter les nombreux modes de vie sur la terre présentent aussi un élément d'insécurité et de danger. Dans chacune des régions que nous traversons, nous découvrons toutes sortes de concepts, de traditions de souveraineté, de protection de territoire et de défenses militaires qui garantissent que «ce qui m'appartient est entouré d'un mur ou d'une sorte de rideau de fer ou de surveillance électronique».

Fait à noter, nous avons débattu les deux aspects de cette question à la Chambre. Des députés ont déclaré que nous devons fortifier nos défenses, assurer une meilleure protection et proclamer davantage notre souveraineté, alors qu'en même temps nous prêchons l'Évangile de la dépendance internationale, des communications, du commerce et de la communauté internationales. Cet incident nous prouve que, dans bien des cas, il faut que nous réconciliions ces principes: si l'on tient compte du premier, il faut aussi tenir compte du deuxième.

Il s'agissait d'un avion civil dont les passagers étaient des touristes ou des hommes d'affaires; ils se croyaient en sûreté. Pourtant, ils ignoraient que leurs jours étaient comptés. Quand ils ont pris l'avion à New York, ils croyaient que les règles et les méthodes adoptées depuis des années leur assureraient la protection nécessaire. Et il en est de même pour chacun de nous quand nous montons dans un avion ou dans un autre véhicule; nous pensons que tout ira bien. Et nous nous sentons en sécurité jusqu'au moment où nous constatons qu'il y a des gens qui ne respectent pas les règles du jeu. Certains individus et parfois certains pays osent déclarer: «Je ne suis pas d'accord avec ces règles d'interdépendance. Je me moque de ces règles qui parlent de reconnaître l'intérêt mutuel et je défendrai jusqu'au bout ma souveraineté, mon territoire et ma sécurité militaire».

Il me semble que la grande leçon à tirer de cet incident c'est qu'il faut chercher des moyens d'améliorer ou de faire progresser les choses afin que ce genre de tragédie ne se répète plus. C'est ce que nous a affirmé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Dans sa première déclaration il a exprimé sa sympathie pour les familles des victimes ainsi que l'indignation ressentie par les Canadiens devant cet acte d'hostilité délibéré et arbitraire. Il a aussi affirmé que si cet acte nous remplit d'horreur et d'indignation, il fallait quand même maintenir à tout prix le sens des responsabilités et des obligations communes que supposent les vols internationaux. Peut-être que c'est un point de départ pour assurer une meilleure protection aux voyageurs à l'avenir.

Je regrette que la résolution à l'étude ne tienne pas compte de cette disposition d'esprit. Elle ne traduit pas le désir de forger de nouvelles alliances et de nouvelles associations internationales, ni le désir d'imposer le règne du droit et de la raison. Nous devons mettre cet événement à profit pour favoriser autant que possible la réalisation de ce désir.